

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 036 DU 23 JANVIER 2019
portant nomination au Ministère de la Santé

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 23 janvier 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Santé dans les fonctions ci-après :

- Directeur des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance :
monsieur **Laurent Godonou HOUNDETON** ;
- Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Zone Suru Léré :
monsieur **TOPANOU Adolphe Patrick**.

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 036 DU 23 JANVIER 2019
portant nomination au Ministère de la Santé

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 23 janvier 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Santé dans les fonctions ci-après :

- Directeur des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance :
monsieur **Laurent Godonou HOUNDETON** ;
- Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Zone Suru Léré :
monsieur **TOPANOU Adolphe Patrick**.

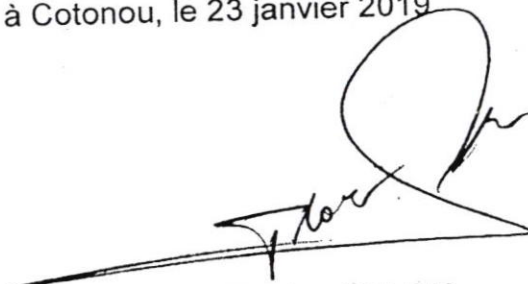
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

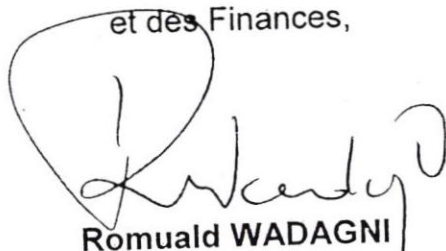
Fait à Cotonou, le 23 janvier 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



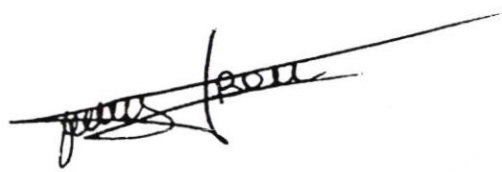
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin I. B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 ; AUTRES MINISTÈRES : 20 ; SGG : 4 ;
INTERESSES : 2 ; JORB : 1.